



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

ECE/TRANS/WP.1/2006/2/Rev.1
20 avril 2006

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

Groupe de travail de la sécurité et de la circulation routières
(Quarante-neuvième session, 27-30 juin 2006,
point 3 b) de l'ordre du jour provisoire)

**RÉVISION DE LA RÉOLUTION D'ENSEMBLE SUR
LA CIRCULATION ROUTIÈRE (R.E.1)**

Conduite sous l'influence de l'alcool

Note du secrétariat

On trouvera ci-après le projet de questionnaire sur la conduite sous l'influence de l'alcool, révisé par le Groupe restreint à la lumière des observations formulées par le WP.1 à sa quarante-huitième session.

La date limite pour la réception des réponses est fixée au 28 juillet 2006.

QUESTIONNAIRE RELATIF À L'ALCOOL AU VOLANT

De manière à faciliter l'exploitation des réponses à ce questionnaire, merci de bien vouloir compléter les informations écrites en anglais ou en français.

PAYS:

Date limite pour la réception des réponses: 28 juillet 2006

A. Législation

1. Dans votre pays, la législation relative à la conduite sous l'influence de l'alcool est:

- nationale/fédérale
- d'État/provinciale
- les deux (nationale et provinciale).

2. Votre pays dispose-t-il d'une législation interdisant de conduire au-delà d'un certain taux d'alcool dans le sang (taux d'alcoolémie)?

- Oui Non

a) *Dans l'affirmative*, veuillez préciser la valeur de ce taux:

Tous les conducteurs..... _____

Conducteurs novices..... _____

Conducteurs en période probatoire..... _____

Jeunes conducteurs..... _____

Conducteurs professionnels..... _____

Prière d'ajouter toute information utile:

.....

.....

.....

.....

- b) La conduite avec un taux d'alcoolémie égal ou supérieur à la limite légale est-elle considérée comme une infraction administrative ou comme une infraction pénale? Indiquer à partir de quelle valeur du taux d'alcoolémie il y a contravention et à partir de quelle valeur il y a délit (Note: si l'infraction est considérée à la fois comme une infraction administrative et une infraction pénale, cocher les deux cases et indiquer le taux d'alcoolémie approprié):

Infraction administrative..... taux d'alcoolémie: _____

Infraction pénale taux d'alcoolémie: _____

Prière d'ajouter toute information:

.....

.....

.....

2.1 Les sanctions encourues par les contrevenants conduisant sous l'influence de l'alcool sont-elles plus sévères si l'accident a fait des blessés ou des morts?

Oui Non

Dans l'affirmative, préciser la nature des sanctions:

.....

.....

.....

2.2 S'il existe des dispositions particulières applicables aux conducteurs novices ou aux jeunes conducteurs, veuillez en préciser la nature et la durée d'application:

Conducteurs novices:

Jeunes conducteurs:

3. L'achat d'alcool dans les lieux énumérés ci-après est-il autorisé?

Dans l'affirmative, cocher la case correspondante:

- Dans les aires de repos/de service des autoroutes ou des routes express (pour consommer sur place)

Oui Non

- Dans les aires de repos/de service des autoroutes ou des routes express (pour emporter)

Oui Non

- Dans les stations-service (pour consommer sur place)
 Oui Non
- Dans les stations-service (pour emporter)
 Oui Non
- Autres endroits (liés à la conduite), veuillez préciser:
.....
.....

4. À quel âge est-il légal d'acheter...

- toute boisson alcoolisée (âge: ans)
ou seulement certaines boissons alcoolisées:
 - de la bière légère..... (âge: ans)
 - de la bière (âge: ans)
 - du vin..... (âge: ans)
 - des alcools forts (âge: ans)
- non précisé par la législation.

5. La législation de votre pays interdit-elle de conduire avec une bouteille ou tout autre récipient de boisson alcoolisée ouverts dans le véhicule (exception faite des véhicules de transport en commun)?

- Oui Non.

B. Lutte contre les infractions

6. Quelles sont les méthodes utilisées par la police pour détecter les conducteurs en état d'ivresse? (cocher toutes les réponses pertinentes)

- Dépistages inopinés
- Points de contrôle de l'alcoolémie (contrôles routiers spéciaux pour l'alcoolémie seulement)
- Patrouilles dans les zones à risque et durant les périodes à risque (bars, discothèques, autres lieux de consommation d'alcool)
- Patrouilles régulières
- Autres (préciser:
.....).

7. Quels sont les signes ou raisons qui amènent les agents de police à demander à un conducteur de se soumettre à un dépistage? (cocher toutes les réponses pertinentes)

7.1 Signes

- Aucun – Les agents de police sont habilités à le demander en toutes circonstances
- Le conducteur reconnaît avoir bu si la police lui pose la question
- Indices (haleine, présence de bouteilles, troubles de l'élocution)
- Indices liés à la conduite (conduite en zigzag, projecteurs éteints, etc.).

7.2 Raisons

- Détection au moyen d'un éthylotest (instrument capable de détecter l'alcool dans l'air expiré)
- Test de sobriété sur place normalisé donnant un résultat négatif
- Collision. Préciser la gravité:
 - Collision ne faisant pas de blessés
 - Collision faisant des blessés légers
 - Collision faisant des blessés graves
 - Collision mortelle
 - Autres (préciser:

8. Où un dépistage probant (c'est-à-dire le dépistage nécessaire pour prouver une intoxication) peut-il être administré par la police? (cocher toutes les réponses pertinentes)

- En bordure des routes
- Seulement au poste de police
- Dans un fourgon spécial pour tests d'alcoolémie.

9. Quels sont les critères de détermination de la sanction en cas de conduite sous l'emprise de l'alcool?

- Les résultats du test administré par la police
- Les résultats du contrôle médical.

10. Quelles sont les conséquences du refus d'un conducteur de se soumettre à un alcootest?

- Aucune
- Retrait de permis par la police
- Conducteur emmené au poste de police pour un dépistage probant (test nécessaire pour prouver une intoxication)
- Prise de sang imposée au conducteur
- Autres (préciser):

11. Les agents de la force publique bénéficient-ils dans votre pays de programmes de formation spécialisés concernant la lutte contre l'alcool au volant?

- Oui Non

Dans l'affirmative, veuillez préciser:

.....

.....

C. Sanctions et peines

12. Quelles sont les peines infligées pour conduite sous l'influence de l'alcool?

Pour remplir les cases ci-dessous, veuillez utiliser les éléments de la liste figurant sous le tableau (par exemple a), b), d) pour un taux d'alcoolémie supérieur à 0,8). (NOTE: veuillez, dans la liste ci-dessous, donner des précisions sur les peines telles que les amendes et l'emprisonnement)

Alcoolémie (en mg/ml)	Tous les conducteurs	Conducteurs jeunes/novices/en période probatoire	Conducteurs professionnels	Récidivistes
> 0,0 < 0,2				
> 0,2 < 0,5				
> 0,5 < 0,8				
> 0,8 < 1,0				
> 1,0				
Autres:				

Le contrevenant

- a) Amende (minimum: maximum:)
- b) Retrait immédiat du permis (pour une durée temporaire)
(minimum: maximum:)
- c) Suspension administrative du permis
(minimum: maximum:)
- d) Détention (jusqu'à jours)
- e) Suspension de permis sur décision de justice
- f) Examen médical obligatoire
- g) Cure de désintoxication obligatoire
- h) Retour du permis uniquement après des examens de conduite réussis
Préciser la nature des examens:
.....
.....
- i) Restrictions à l'obtention du permis de conduire à l'avenir.

Le véhicule

- j) Immobilisation temporaire du véhicule (dispositifs mécaniques de blocage des roues, par exemple)
- k) Détention temporaire du véhicule sur une aire de stationnement spéciale (jusqu'à)
- l) Confiscation du véhicule
- m) Utilisation de dispositifs de verrouillage du système de démarrage
Préciser dans quels cas:
.....
.....

Autres

- n) Préciser:
.....
.....

D. Éducation

13. Votre pays a-t-il mené, au cours des cinq dernières années, des campagnes d'éducation (menées par les autorités publiques) destinées à attirer l'attention sur es risques d'accident liés à l'alcool au volant?

Oui Non

Dans l'affirmative, cocher les cases correspondantes:

	Au plan national	Au plan régional
TÉLÉVISION		
RADIO		
PRESSE (journaux, magazines par exemple)		
BROCHURES, DÉPLIANTS		
VIDÉOS/CD		
SITES WEB		
CINÉMAS		
PROGRAMMES SCOLAIRES		
AFFICHES		
AUTRES Préciser:		
.....		
.....		
.....		
.....		

14. Y a-t-il dans votre pays des organisations non gouvernementales jouant un rôle d'éducation au sujet de l'alcool au volant?

Oui Non

Dans l'affirmative, veuillez préciser quel type d'organisation:

- Associations s'occupant de transport routier
- Associations privées de lutte contre l'alcoolisme
- Associations de parents
- Associations de sécurité routière
- Associations de protection de l'enfance
- Associations de victimes de la route
- Autres (préciser):
-
-

Nom de la personne répondant au questionnaire:

.....

Fonction:

Service et/ou administration:

.....

Pouvons-nous vous contacter si nous souhaitons vous poser des questions sur certaines de vos réponses?

Oui Non

Adresse électronique:

N° de téléphone:

N° de télécopie:

Merci d'avoir répondu à ce questionnaire.

Veillez envoyer votre réponse au:

Secrétariat de la Division des transports de la CEE-ONU,
soit **par courrier électronique**, à l'adresse: roadsafety@unece.org
soit **par télécopie**: (+ 41) 22 917 0039

Veillez également envoyer une copie à:

M^{me} Luciana IORIO:
courrier électronique: luciana.iorio@infrastrutturetrasporti.it
ou télécopie: (+39-6) 4158 3253

ou à

M^{me} Maria VEGEGA:
courrier électronique: maria.vegega@nhtsa.dot.gov
ou télécopie: (+1) 202 366 7096.
